

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2026/ 031

*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)***Objet : Signature d'un devis relatif à la réalisation d'analyses des pratiques professionnelles au sein du multi-accueil municipal**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'occupation des locaux communaux par des associations ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 qui impose aux structures d'accueil du jeune enfant de mettre en place des actions favorisant l'amélioration continue des pratiques notamment par des actions de formation à destination des professionnelles de la petite enfance ;

Considérant la nécessité d'accompagner les professionnelles du multi-accueil municipal dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles au regard des exigences liées à l'accueil du jeune enfant ;

Considérant que l'analyse des pratiques professionnelles constitue un outil permettant de développer la réflexivité, d'améliorer le positionnement professionnel et de renforcer la qualité de l'accompagnement des enfants et des familles ;

Considérant que les séances proposées permettront notamment :

- de mieux identifier la complexité des situations professionnelles rencontrées auprès des enfants, des familles et au sein de l'équipe,
- de dégager des éléments de compréhension favorisant l'ajustement des pratiques et du positionnement professionnel,
- d'analyser l'implication professionnelle dans les relations avec les enfants, les parents et les collègues,
- de mesurer l'impact de la subjectivité à partir du vécu professionnel,
- d'explorer de nouvelles pistes de travail au service de la qualité d'accueil,

Considérant que ces temps d'analyse reposent sur un travail réflexif en groupe à partir de situations professionnelles vécues, favorisant la prise de conscience des représentations, des motivations et la consolidation de la posture professionnelle ;

Considérant la proposition d'intervention comprenant six séances de deux heures chacune, organisées de 19h00 à 21h00, soit un total de 12 heures tous les deux mois à compter du mois de février 2026,

Considérant le devis présenté pour un montant de :

- 1 710,00 € pour les participantes aux séances de la crèche collective,
- 1 100,00 € pour les assistantes maternelles de la crèche familiale,
soit un montant total de 2 810,00 €,

DECIDE :

Article 1 : De signer le devis présenté par l'organisme de formation L'Horizon, représenté par madame Anne Maurel, relatif à la mise en œuvre d'analyses des pratiques professionnelles à destination des auxiliaires de puériculture du multi-accueil municipal et des assistantes maternelles de la crèche familiale, pour un montant total de 2 810,00 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée au budget communal, chapitre 011.

Article 3 : la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- L'Horizon
- Le Pôle Services à la Population

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise,
Le 20 février 2026

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil
départemental du Val d'Oise

CENTRE DE FORMATION L'HORIZON

6 - 10 rue Paul Bert

92240 Malakoff

N° SIRET : 784 547 481 00035

N° d'agrément OF : 11 92 16556 92

N° TVA Intra :

**DEVIS**

N° D-2025-1466

À l'attention de :

Mme MARION Elisabeth**Multi accueil La luciole**

1 rue de Pontoise

95540 MERY SUR OISE France

Date : 12/12/2025**Objet : Formation de 12 participants
séances d'APP 2026**

Intitulé	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
Analyse des pratiques 10h	1	1 710,00 €	1 710,00 €
Total H.T.			1 710,00 €
T.V.A. 0.00%			0,00 €
Total TTC			1 710,00 €

**BON POUR ACCORD**

Nom : Pierre-Edouard FOU
Fonction : Maire
Date :

Signature :



CENTRE DE FORMATION L'HORIZON

6 - 10 rue Paul Bert

92240 Malakoff

N° SIRET : 784 547 481 00035

N° d'agrément OF : 11 92 16556 92

N° TVA Intra :

**DEVIS**

N° D-2025-1467

À l'attention de :

Mme MARION Elisabeth**Multi accueil La luciole**

1 rue de Pontoise

95540 MERY SUR OISE France

Date : 12/12/2025**Objet : Formation de 3 participants****Séance APP crèche familiale**

Intitulé	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
Introduction à l'analyse des pratiques 3 séances de 2 heures 6h	1	1 100,00 €	1 100,00 €
		Total H.T.	1 100,00 €
		T.V.A. 0.00%	0,00 €
		Total TTC	1 100,00 €

L'HORIZON
Centre de formation aux métiers Petite Enfance
6 - 10 rue Paul Bert, 92240 MALAKOFF
Tél : 01 55 48 93 50 - Fax : 01 55 48 93 51
Siret : 784 547 481 00035
APE : 8499Z N° Enim : 1192 TESSA 92

BON POUR ACCORDNom : Pierre-Edouard SANFonction : Maire

Date :

Signature :





6 - 10 rue Paul Bert
92240 Malakoff - France
☎ +33 (0)1 55 48 93 50
☎ +33 (0)1 55 48 93 51
✉ cfeje.horizon@orange.fr
🌐 www.cfhorizon.fr

Responsable formation professionnelle : Anne Maurel

01 55 48 93 54. a.maurel@cfhorizon.com

Assistante administrative : Christine Torres

01 55 48 93 68 c.torres@cfhorizon.com

Analyse des pratiques

Nombre de jours : 6 séances soit 12 heures

Programme de formation

Public visé

Equipe du Multi.Accueil La Luciole municipalité de Méry sur oise

Contexte et analyse des besoins

Demande réalisée par la directrice du multi-accueil madame Elisabeth MARION

Organisation

Le dispositif s'échelonne à partir de février 2026 : 6 séances de 2 heures (de 19h à 21h) seront à programmer hors des vacances scolaires.

Ce dispositif a une durée totale de 12 heures.

Objectifs pédagogiques

- Mieux identifier la complexité des situations professionnelles dans lesquelles se déploient les pratiques, tant auprès des enfants que des adultes
- Dégager les éléments de compréhension de ces situations permettant de mieux se situer dans sa pratique et d'ajuster son positionnement
- Analyser les formes de son implication dans le rapport aux enfants, aux parents et à l'équipe
- Mesurer l'impact de sa subjectivité à partir de l'analyse du vécu professionnel
- Explorer de nouvelles pistes de travail dans sa pratique

Description / Contenu

Espace de travail collectif, conduit par un intervenant extérieur, l'analyse des pratiques permet d'engager un travail réflexif individuel et en groupe sur la base de situations professionnelles vécues et exprimées. L'analyse des pratiques favorise la prise de conscience des représentations, des motivations, des habitudes, des dispositions psychiques qui influencent la perception d'une situation et modèlent la posture professionnelle





6 - 10 rue Paul Bert
92240 Malakoff - France
☎ +33 (0)1 55 48 93 50
☎ +33 (0)1 55 48 93 51
✉ cfeje.horizon@orange.fr
🌐 www.cfhorizon.fr

parfois à son insu. Dans cet espace de travail, la complexité est mieux appréhendée, de nouvelles hypothèses de compréhension, pistes de travail et collaboration voient le jour.

L'analyse des pratiques n'est pas une formation mais ses effets formatifs sont indéniables.

L'analyse des pratiques comme son nom l'indique part des pratiques. Il ne s'agit pas d'un groupe de libre discussion sur un thème. Les situations sont celles issues directement du terrain et non tirées de l'expérience personnelle.

Le participant est libre d'apporter toute situation le conduisant à interroger sa place quelle qu'elle soit ses dimensions relationnelles, organisationnelles, pédagogiques et institutionnelles. Le participant qui amène une situation est lui-même le point de départ de tout questionnement et peut s'appuyer autant sur ses pairs que sur l'intervenant pour avancer dans un travail réflexif, indispensable à toute évolution.

La discrétion est un élément clé du sentiment de sécurité de cet espace, tant de la part de l'intervenant que des participants. L'absence d'un cadre hiérarchique facilite cette expression.

Cette démarche réflexive nécessite donc une adhésion des participants au dispositif pour permettre l'engagement dans les échanges.

Modalités pédagogiques

A partir de situations professionnelles concrètes apportées par les participants, l'analyse des pratiques met l'équipe au travail : L'approche des situations est soutenue par des référents théoriques appropriés, mobilisés dans l'ensemble du groupe, professionnels et intervenant.

La régularité de présence est essentielle pour que chacun puisse prendre sa place et pour permettre une continuité dans la dynamique et dans la réflexion du groupe. Au fil des séances, les situations et les questionnements partagés peuvent être repris, ré-explorés, développés en fonction des besoins des participants et de l'évolution de chacun.

Le dispositif mis en place, par le cadre qu'il offre, joue une fonction importante. La parole y est libre dans le respect de chacun, avec comme règle commune un souci de confidentialité porté par chacun, participants et intervenante.

Règles de fonctionnement rappelées dans un groupe d'analyse des pratiques

Pour favoriser le travail réflexif, l'intervenant est garant d'un certain cadre :

- Engagement de présence régulière : La présence à chaque séance est essentielle pour que chacun puisse prendre sa place et apporter sa part à la réflexion engagée.
- Discrétion et confidentialité : Chaque participant a un devoir de discrétion concernant les échanges dans les séances d'analyse des pratiques.
- L'intervenant : l'intervenant ne transmet pas d'informations au service RH ou autre concernant telle ou telle situation. Il peut néanmoins conseiller au participant de le faire s'il évalue que cela pourrait être utile à la résolution d'un problème rencontré par le participant (recherche d'un soutien institutionnel). En cas de force majeure (manquement grave à la sécurité des personnes enfants et



adultes mises en lumière dans l'analyse des pratiques, problème déontologique majeur) l'intervenant pourra en informer le service RH ou autre après concertation avec le participant ayant exposé la situation.

Evaluation

Bien que l'analyse des pratiques ne soit pas certifiante, la démarche d'évaluation visant à vérifier l'adéquation entre les objectifs annoncés, le contenu des séances et les moyens pédagogiques mis en œuvre se fait en plusieurs étapes :

- 2 types d'évaluation à chaud seront proposés auprès des participants (de la satisfaction et des apports de l'analyse des pratiques) : Par un écrit individuel / Par un bilan oral en groupe
- L'évaluation des effets de la formation : Bilan en présence du commanditaire et d'un représentant du centre de formation L'Horizon.

Intervenant

Madame Marie Claire KAMGA : EJE, formatrice, intervenante qualifiée en APP